

# NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## MAIRIE DE MESNIL SAINT PERE

### I. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune et en mairie.

### II. Le cadre général du budget

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le Conseil Municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le 24 mars 2023.

Rappel : le budget primitif a été approuvé le 18 mars 2022 et il avait été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'État, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2022, Mesnil Saint Père compte 467 habitants, soit une baisse de 4,2 % par rapport à 2021.

L'année 2022 a connu encore des ralentissements dus à la situation sanitaire liée à la Covid. Malgré ce début d'année freiné par la situation, la saison estivale est revenue à une situation quasi normale avec le retour de nombreux touristes dans notre commune.

La municipalité s'était fixée en objectifs sur le budget 2022, le lancement de la première phase de la rénovation de l'église Saint-André, le dévoiement des eaux pluviales de la Côte Morue, la vidéoprotection et l'achat de la grange de Monsieur et Madame Villain.

### III. Les recettes et dépenses courantes

#### A. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les recettes d'un côté et toutes les dépenses de l'autre.

Les dépenses budgétaires communales sont regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances, etc.).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (service incendie, subventions aux associations, indemnités des élus, logiciels informatiques, etc.).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation, etc.).
5. Les charges exceptionnelles (diverses écritures comptables).
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

#### Pour notre commune :

##### Recettes de fonctionnement :

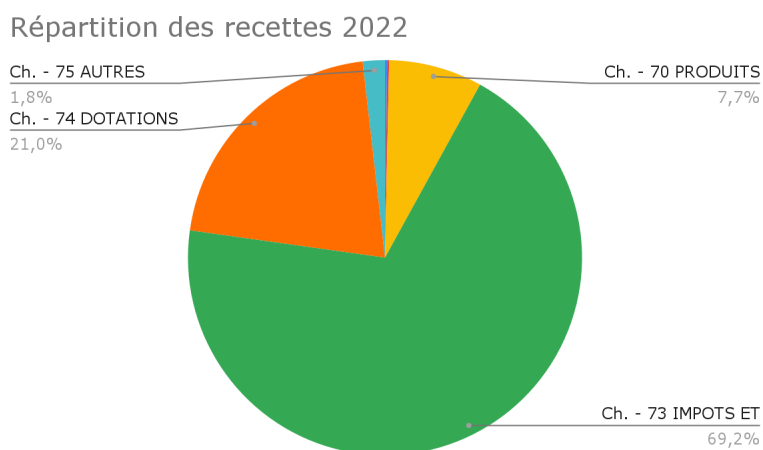
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et de la participation des habitants à certaines prestations proposées par la commune.

Les recettes de fonctionnement en 2022 ont représenté 485 776 €. Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat (chapitre "073" et "074" - 90%).

Sur la période étudiée, les recettes de fonctionnement augmentent (8,5%), passant ainsi de 447K € en 2020 à 485K € en 2022. Cela s'explique par un

retour des touristes avec une taxe de séjour en hausse et par la mise en place de l'agence postale communale avec une convention avec la poste.

FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021
<b>Recettes</b>	<b>485 491</b>	<b>446 850</b>
Ch. - 013 ATTÉNUATION DES CHARGES	841	718
Ch. - 042 OPE. D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTION	789	0
Ch. - 70 PRODUITS SERVICES DOMAINE & VENTES DIVERSES	37 292	11 855
Ch. - 73 IMPÔTS ET TAXES	335 899	297 713
Ch. - 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	101 832	103 500
Ch. - 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 835	27 563
Ch. - 76 PRODUITS FINANCIERS	2	2
Ch. - 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	5 500



### Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement en 2022 sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

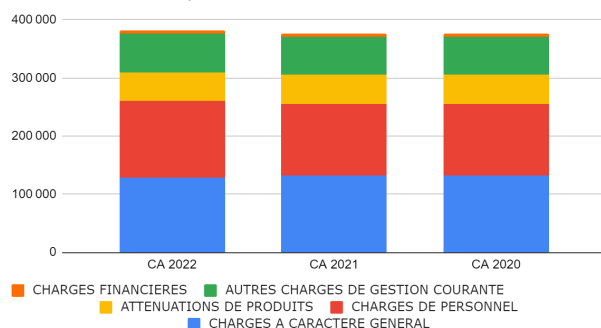
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 382 048 € réalisés sur les 697 342 € inscrits au budget prévisionnel. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre "012" (34 %) et des dépenses courantes prévues au chapitre "011" (34 %).

Afin d'en mesurer la progression, il est apparu utile de faire apparaître en sus des résultats 2022 ceux des exercices précédents.

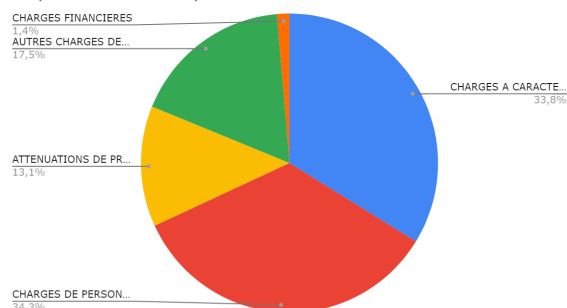
Le souci d'optimisation est permanent. Les charges à caractère général ont diminué de 2,38% entre 2021 et 2022 malgré l'inflation grâce à une gestion

maîtrisée des dépenses. La seule hausse correspond à +6 % entre 2021 et 2022. Il s'agit des charges de personnel pour la création de l'agence postale communale.

Evolution des dépenses



Répartition des dépenses de fonctionnement 2022



FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2021
<b>Dépenses</b>	<b>382 048</b>	<b>381 955</b>
Ch. - 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	129 080	132 231
Ch. - 012 CHARGES DE PERSONNEL	131 126	123 334
Ch. - 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	49 866	50 000
Ch. - 042 OPE. D'ORDRE ET DE TRANS. ENTRE SECTION	0	5 500
Ch. - 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 768	65 108
Ch. - 66 CHARGES FINANCIERES	5 207	5 782

Une attention particulière est portée sur les dépenses énergétiques. En contrôlant les dépenses, nous avons pu enregistrer une baisse de 21% sur le total des dépenses liées aux consommables énergétiques, dont une baisse de 28% des dépenses liées à l'énergie et à l'électricité. Nous bénéficions d'un tarif négocié et plafonné jusqu'à fin 2023. L'eau, l'assainissement et les dépenses de carburants ont augmenté entre 2021 et 2022.

## B. Résultat 2022

COMPTES ADMINISTRATIF 2022			
	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2022	382 048	485 776	103 728
Report 2021	0	280 060	280 060
Cumul au 31/12/2022	382 048	765 835	383 787
<b>Résultat de la section fonctionnement au 31/12/2022</b>			<b>383 787</b>
	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2022	110 618	131 622	21 004
Report 2021	32 106	0	-32 106
Cumul au 31/12/2022	142 724	131 622	-11 102
Restes à réaliser au 31/12/2022	0	0	0
<b>Résultat de la section d'investissement au 31/12/2022</b>			<b>-11 102</b>
<b>RÉSULTATS CUMULÉS 2022 DANS LES DEUX SECTIONS</b>	<b>524 772</b>	<b>897 457</b>	<b>372 685</b>

## C. L'autofinancement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cette gestion efficiente permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

La CAF brute est un indicateur de performance ; elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre. La CAF doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts. En effet, la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité, elle est supposée couvrir l'annuité de la dette.

La CAF brute dégagée sur chaque exercice permet de couvrir l'annuité de la dette.

L'autofinancement, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à 103 728 € pour le budget primitif 2023. L'autofinancement brut, en déduisant le remboursement des emprunts (capital), est de 83 000 €.

#### IV. Le programme d'investissement

Les recettes d'investissement atteignent 131 622 € sur les 786 659 € inscrits au budget. Elles sont constituées principalement de dotation, fonds divers et subventions.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 110K € sur les 786K € de dépenses inscrites au budget. La différence s'explique par le décalage des travaux de rénovation de l'église Saint-André, du dévoiement des eaux pluviales et de l'installation de la vidéo-protection qui n'ont pas démarré en 2022 comme prévu et seront programmés en 2023.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 81 798 €.

Les principales dépenses d'investissement 2022 correspondent à deux grands projets :

- L'acquisition de la grange Villain (72K €) ;
- L'acquisition d'un tracteur tondeuse (9K €) ;

Généralement, les autres travaux d'investissements, petits achats et travaux divers sont estimés à 10K € par an.

#### V. Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement

Les remboursements d'emprunts existants sont de près de 20 126,94 € pour la partie capital par an et 5 207,18 € pour la partie intérêts annuels.

La commune a deux emprunts en cours, l'un pour les travaux de la Petite rue et l'autre pour l'achat de bois et forêts.

EMPRUNTS	MONTANT INITIAL	TERME	ECHÉANCE	INTÉRÊTS	CAPITAL RESTANT DÛ
DEXIA CREDIT LOCAL	130 K€	14 ans 2026	9 340,07	2 865,10	53 K€
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE	200 K€	20 ans 2035	10 000	2 342,08	120 K€

## VI. Niveau des taux d'imposition

Les taux des taxes à Mesnil Saint Père n'ont pas été augmentés. Ils sont aux taux ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,88 %

En 2022, les impôts directs locaux ont représenté un montant de 140 165 € en recettes de fonctionnement.

## VII. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La collectivité compte 5 agents au 31 décembre 2022. Les charges de personnel s'élèvent à 131K € pour l'année (salaires et charges sociales).

Fonction	Temps de travail
Agent technique	35h / semaine
Agent polyvalent	12h / semaine
Agent administratif en charge de la poste	13h / semaine
Agent technique	24h / semaine
Agent administratif	35h / semaine

Cette année a été marquée par le départ à la retraite de deux agents : la personne en charge du secrétariat de la mairie et un agent des services techniques qui ont été remplacés.

Ils ont tous les deux été remplacés en 2022. La nouvelle secrétaire de mairie n'est malheureusement pas restée et a dû être remplacée en fin d'année 2022.

En 2022, la commune a recruté un agent administratif chargé de l'agence postale communale. Ce service public de proximité est en partie compensé par une allocation mensuelle versée par la Poste.